

Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22)

Le Classeur des Missions et Interventions du SDE22 : un nouvel outil au service des communes et des EPCI

Ce Classeur détaille l'ensemble des missions et les interventions exercées par le SDE22 pour l'ensemble des communes et des EPCI des Côtes d'Armor.

Cet outil - au service des élus et des agents des collectivités - sera utile au quotidien pour les projets de modernisation ou d'adaptation des réseaux électriques, d'éclairage public, de gaz et de télécommunications, mais aussi dans le domaine de la transition énergétique : maîtrise des consommations d'énergies, production d'énergies renouvelables locales sur vos territoires, décarbonation de la mobilité...

Pour chaque type d'intervention, ce Classeur détaille :

- L'accompagnement proposé par le SDE22
- Les interlocuteurs privilégiés
- Les modalités financières associées à chaque projet

Les différentes thématiques abordées dans chaque chapitre feront l'objet de mises à jour régulières, au fur et à mesure que de nouvelles informations ou de nouvelles réglementations apparaissent.

Ces mises à jour seront adressées aux collectivités sous forme de fiches prêtes à être perforées qui s'ajouteront ou remplaceront les précédentes.

Dans ce classeur, il est également possible de classer les bilans annuels personnalisés adressés régulièrement aux communes.

Deux premiers bilans annuels personnalisés ont été remis aux communes : le bilan 2023 de la concession électrique et le bilan 2023 de l'éclairage public.

Le Classeur des Missions et Interventions est disponible dans son intégralité sur le site internet du SDE22 www.sde22.fr - rubrique Classeur des missions.

Chaque chapitre, sous chapitre ou fiche thématique est téléchargeable et imprimable.

Le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)

La réforme anti-endommagement des réseaux (DT-DICT) de juillet 2012 a pour objectif de sécuriser les travaux en :

- améliorant le repérage des réseaux (électricité, gaz, éclairage public, assainissement...),
- en fiabilisant les échanges d'informations entre les collectivités, les gestionnaires de réseaux et les entreprises de travaux publics sur la base d'un même référentiel de fond de plan.

Le SDE22 est coordonnateur du déploiement du fond de plan partagé pour les Côtes d'Armor (PCRS). L'objectif est de disposer d'un seul référentiel précis et détaillé, mis à jour régulièrement. Les acteurs du territoire se sont donc regroupés via une convention afin de mutualiser l'acquisition au niveau départemental (EPCI, Conseil Départemental, SDE22, SDAEP, Enedis).

Le PCRS image est disponible depuis mi 2023. Il s'agit d'une photographie aérienne du territoire avec une précision de 10 cm soit nettement supérieure aux photographies aériennes produites par ailleurs.

Ce PCRS image est complété par un PCRS vecteur (plan) permettant de mettre à jour le fonds de plan au fil des travaux et donc de l'évolution du territoire.

Chaque acteur du territoire modifiant la voirie porte la responsabilité de faire vivre ce fonds de plan afin qu'il reste à jour de la situation du territoire.

Des éléments sont à disposition pour faciliter cette mise à jour :

- pièces techniques pour le cadrage topographie des récolements après travaux,
- outils de contrôle de structuration,

- **outils d'intégration.**

Le PCRS est à disposition des partenaires de la convention qui ont financé l'acquisition initiale et également des communes en tant que partenaires assimilés.

Le PCRS bénéficie également d'une **subvention européenne FEDER REACT**.

Le PCRS est consultable sur le site : sig.sde22.fr ou via les outils cartographiques mis à disposition par vos intercommunalités.



PCRS image et vecteur



PCRS vecteur